



TVA récupérable sage femme libérale ?

Par Nicole44000

Bonjour

je suis en train de créer mon activité de sage-femme libérale, je suis pas souvent mais j'ai cru lire que les professions médicales comme sage femme ,Medecin etc... sont exonérée de la TVA. Cela veut dire que je facture hors taxe Une question, et quand j'achète des fournitures et globalement pour tous mes achats, est-ce que je peux déduire la TVA? Quel régime /statut dois-je adopter pour déduire la tva de mes achats

Merci !